

fait venir les Templiers avant de prendre la Croix pour se rendre en Terre Sainte. Le défaut de sources rend cette assertion sans valeur.

Pour la même raison nous ne pouvons admettre ce que prétend J. Vedrums (8) que ce serait le Comte Philippe qui aurait donné en 1228 la basilique de Roth aux Templiers «pour être la métropole privilégiée de Vianden». Si cette date était exacte, la donation n'aurait pu se faire par Philippe, mais par son père Henri I^{er}*).

Tâchons maintenant de reconstituer le site d'où, pendant moins d'un siècle, devait rayonner le petit établissement de l'Ordre des Templiers.

Sur le rocher surplombant l'Our se trouvait au début une minuscule basilique de style roman datant selon les uns (12) de la 1^{ère} moitié du siècle précédent, selon les autres (13) «avant et vers 1200». (14) D'après K. Arendt (15) l'ancienne basilique avait un plafond en bois qui fut remplacé plus tard par une voûte à l'imitation de ce qui se fit à la basilique d'Echternach.

Il est possible que l'abside aux arcs en courbevoie ait formé le chœur d'un sanctuaire primitif que la tradition populaire fait remonter à St-Willibrord, et qui aurait été construite sur les ruines d'un temple païen. A. Koenig (16) tente de donner un fondement à cette légende en prétendant que vu qu'il existait déjà en 711 un Comté de Vianden, (ce qui n'est pas prouvé du tout) il n'y eut d'autre raison de construire une église en dehors de Vianden que celle de maintenir en vénération l'ancien sanctuaire de la population convertie.

Voici quelques mots sur ce bijou architectural, empruntés à Wackenroder (17) et présentés par J.P. Koltz.

Ce qui est juste et ce qui semble prouvé clairement, ils ont raison «les uns» et «les autres». Pour «les uns» la chapelle primitive, minuscule, construite avant 1140 par l'Eglise de Trèves (peut-être sous l'archevêque Adalbéron, 1132-1152) était formée par l'ancien chœur, l'actuelle absidiole Nord servant de sacristie — à gauche de l'actuel chœur principal. — Elle pourrait bien s'élever (ce qui est pour le moment ni à confirmer ni à infirmer) sur les restes d'un sanctuaire antérieur fondé peut-être par St-Willibrord sur les ruines d'un temple païen.

*) La date de 1254/56 admise par Neyen (9) qui se réfère à Bertholet (10) et reprise par d'autres auteurs (c.a. Koenig) (11) n'entre pas en ligne de compte. D'ailleurs Neyen lui-même avoue n'avoir pas pu mettre la main sur l'acte de Constitution.